L'Echo de Manitoba

JEUDI, DECEMBRE 1, 1898.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à M. H. d'HELLENCOURT, Rédacteur.

Voyages a Prix Reduits!

Les conservateurs continuent leur campagne de réunions et de banquets. La semaine dernière Glenboro a été le théâtre de leurs agapes officielles et M. Hugh John McDonald y a prononcé un long discours.

Sans nous arrêter aux redites qui constituent le répertoire habituel de l'orgue conservateur, quel que soit d'ailleurs celui qui tient la manivelle, il convient de noter le reproche fait par le chef conservateur au premier ministre Greenway, au sujet des frais alloués pour ses déplacements officiels à Ottawa et ailleurs.

L'allusion est malheureuse, et si M. Hugh John McDonald pousse les hauts cris au sujet des $750. alloués à l'hon M. Greenway, pour son voyage concernant l'Emigration, que dira-t-il lorsqu'il ouvrira le journal de la chambre pour l'année finissant le 30 juin 1888?

Afin de faciliter ses recherches nous lui indiquerons les points précis où porter son attention.

Page 46, Département du Secrétaire Provincial, N° 443.—Hon. A. A. C. LaRivière, dépenses à Ottawa, etc.	$ 700.00
Page 56, Département du Secrétaire Provincial, N° 604.—Hon. A. A. C. LaRivière, dépenses à Ottawa, New York, etc.	$1,700.00
Total, *frais de voyage*	$2,400.00

Il est bon de noter en passant que l'Hon. A. A. C. LaRivière ayant été dégommé le 19 janvier 1888, ces frais de voyage font tous partie du premier sémestre de l'année fiscale.

$2,400.00 de frais de voyage en six mois!!

Ah le beau temps! et comme il faisait bon d'être ministre en ces années bénies!

On touchait en six mois	$ 700.00	d'indemnité sessionnelle.
	$1,500.00	comme trésorier provincial.
Soit:	$2,200.00	
On y ajoutait	$2,400.00	de frais de voyage.
Soit:	$4,600.00	en six mois.

Ça valait mieux que d'arracher des *pataques*, hein! Baptiste?

Ma foi, vive les voyages, il n'y a que cela de vrai!

M. A. A. C. LaRivière paraissait être alors de cet avis, car l'année d'avant (exercice finissant le 30 juin 1897) nous voyons au N° 512 figurer:

Hon. A. A. C. LaRivière, dépenses à Ottawa	$ 600.00
Dépenses d'assistance aux expositions	64.00
Total	$ 664.00

Les conservateurs ont mauvaise grâce de soulever pareille question, ils devraient à défaut de pudeur avoir au moins la prudence, et ne pas oublier que les souvenirs de leur administration ne sont point encore oubliés.

Nous n'avons point voulu nous occuper des chefs politiques anglais d'alors, et une étude de leurs déplacements ne manquerait point d'intérêt.

Nous reconnaissons d'ailleurs, sans difficulté que M. A. A. C. LaRivière détient à ce sujet le record.

La seule explication plausible nous paraît être la fâcheuse nécessité où était M. A. A. C. LaRivière de payer double place pour loger convenablement sa corpulente personne.

Leurs Procedes!

Vous les connaissez les procédés de cette infime coterie politique qui depuis tant d'années exerce son omnipotence intransigeante sur nos paroisses canadiennes-françaises.

Vous les connaissez ces louches manœuvres de tous ces bons bleus, leurs hypocrites intrigues, vous les connaissez, libéraux mes frères, vous qui bafoués, insultés, martyrisés, avez été poursuivis par la haine aveugle d'adversaires sans conscience, sans scrupules, dont les armes ordinaires étaient l'injure, la calomnie; qui n'épargnaient rien, ni votre honneur, ni le pain de votre famille! Seuls, sans soutiens, il vous a fallu subir cette nouvelle Terreur: vous avez souffert.

Mais l'homme qui obéit à sa conscience trouve dans sa propre estime la récompense de ses souffrances, et vous n'avez conservé de cette époque que le souvenir d'un épouvantable cauchemar; l'orage est passé, il est oublié; vous n'aspirez plus qu'à profiter des douces senteurs de la brise. Et vous avez raison.

Mais, nos ennemis eux n'ont point desarmé, leur haine est vivace, leurs procédés restent les mêmes; incapables de supporter la saine lumière du jour, ils travaillent dans l'ombre; ces araignées politiques trament leurs toiles dans les coins obscurs; pour les faire rentrer dans leurs trous sous le plancher il suffit d'un peu de clarté; raconter leurs procédés c'est soulever l'indignation de toutes les honnête gens, et rendre impuissants ces artisans des ténèbres.

Faisons donc la lumière pour que chacun puisse juger en connaissance de cause.

C'est dans une de nos vieilles paroisses, à Ste. Anne des Chênes, puisqu'il faut parler net, que se passe la scène dont voici l'histoire.

Un habitant de la paroisse, M. L Gagnon, un vieux libéral, fit ce printemps application pour obtenir licence de tenir hôtel. Il n'y en avait point dans le village, et la construction de la ligne du South-Eastern rendait nécessaire la présence d'un établissement de ce genre.

Ce n'était pas d'ailleurs l'opinion de tout le monde et l'opposition fut vive.

Jusque-là rien que de naturel; chacun est libre de son opinion, et le premier devoir est de respecter celle de ses adversaires.

Finalement, le pétitionnaire ayant réuni le nombre de signatures suffisantes, le parti opposé parut déposer les armes, et le Rév. M. le curé Giroux lui-même déclara au prône qu'il avait fait tout ce qu'il avait pu et que maintenant il ne voulait plus s'en mêler.

Mais la session du parlement provincial étant terminée arrive le député de La Vérandrye, M. T. Paré, et la scène change; la lutte recommence, toutes les influences sont mises en jeu pour intimider les signataires. Puis, comme ce n'étaient pas des fous, disant blanc aujourd'hui et noir demain, ne pouvant les persuader, on organise une contre-pétition.

Je passe à dessein sur les mille détails qui ne sont point indispensables au récit; j'omets à dessein le côté politique personnel de la lutte, les moyens employés, et j'arrive au fait.

Parmi les signatures recueillies pour la contre-pétition figurait celle de M. James Fannegan, mourant et à toute extrémité.

Alors, sans même le consulter, on s'empare du nom de ce moribond, et l'on adresse la pétition au gouvernement au nom de James Fannegan.

A son nom aussi le chèque de $10 qui accompagnait la pétition.

On espérait probablement que ce nom d'origine anglaise ferait meilleur effet auprès de la commission des licences.

Quelques jours après M. James Fannegan mourait, et lorsque plus tard le chèque fut retourné par le gouvernement, la contre-pétition ayant été admise, le député de La Vérandrye s'empressait de venir en réclamer le montant que la famille lui remis.

Voilà les procédés de ces gens-là: il est bon qu'on les connaisse.

Ils s'en vont solliciter des signatures au nom de la morale, pour éviter le déshonneur de la paroisse, et patati et patata, et ils n'ont même pas le courage de leurs actes; ils n'osent pas prendre officiellement la responsabilité de ce qu'ils font, ils s'abritent derrière le nom d'un pauvre garçon agonisant!

On dirait qu'ils ont honte de leur conduite.

Leur attitude les dénonce; quand on va droit son chemin, quand on n'a en vue que le bien seul de son prochain, on marche la tête haute. Quand un homme prétend conduire ses concitoyens, le premier exemple à leur donner c'est celui de la loyauté; quiconque est incapable d'accepter les responsabilités est mal venu de vouloir faire la leçon aux autres.

Leur vertu eut été moins effarouchée sans doute, si au lieu d'un vieux libéral, leur adversaire politique, le pétitionnaire avait été un bon bleu pur teint.

Vous verrez qu'aux prochaines élections le député de La Vérandrye, toujours soucieux de se mettre à l'abri et de sauvegarder sa personalité, reniera ses principes, et se déclarera indépendant!!

Indépendant! Encore un masque, mais qui cette fois ne trompera plus personne.

Mais tout est possible ici-bas.

D'ailleurs n'est-ce point la maxime favorite en un certain clan que

"La fin justifie les moyens."

A Ste-Claude.

La lutte sourde qui se poursuit depuis si longtemps à Ste-Claude, à propos de l'école de la localité, est arrivée aujourd'hui à un degré de tension extrême, et l'élection d'un commissaire d'école va donner lieu lundi, 5 décembre, à une lutte des plus chaudes.

Nous connaissons dans le détail tous les incidents qui ont marqué la guerre entreprise contre la population de Ste-Claude; nous sommes avec eux de tout cœur.

Nous savons qu'ils combattent pour un principe sacré: la liberté civile.

Cette conviction d'être dans le bon chemin les soutiendra dans la lutte de lundi prochain, et tout en évitant toute démonstration intempestive qui ne pourrait que compromettre leur cause, ils voteront tous pour M. Edouard Jobin, homme instruit et éclairé.

"Que chacun reste à sa place et le troupeau sera bien gardé."

C'est en somme là toute la question.

Il n'y a donc pas de doute à avoir sur le bien fondé des droits que prétend soutenir la population de Ste-Claude.

Les Rapides de Saint-Andrew.

Depuis notre dernier article nous avons reçu de la part de nos amis un grand nombre d'observations, et comme notre seul désir est avant tout de connaître la vérité, et d'en déduire les conséquences dans l'intérêt véritable de notre province, c'est avec le plus grand plaisir que nous les avons accueillies.

Pour plus de clarté nous séparerons celles qui ont trait exclusivement à la navigation des rapides et celles qui s'adressent au chemin de fer de la Baie d'Hudson; nous avons dit déjà les rapports intimes qui lient ces deux questions; nous n'y reviendrons pas.

Voyons tout d'abord les arguments en faveur de la navigation des rapides.

Deux nous ont paru dignes d'être examinés.

C'est d'abord la présence sur les bords du lac Winnipeg de colonies nombreuses d'Islandais. Si la Rivière Rouge était navigable, dit-on, Winnipeg pourrait fournir directement ces centres aujourd'hui complètement isolés.

L'argument, faut-il l'avouer, nous paraît de peu d'importance, car la ligne projetée jusqu'à Foxton, celle de Fort Alexandre, sont justement destinées à desservir une grande partie de ces mêmes colonies et ces lignes communiquant avec Winnipeg c'est le commerce de cette ville qui en profitera.

D'un autre côté la navigation sur le lac reste libre, et par suite toutes ces populations de pêcheurs peuvent être facilement reliées par communications par eau avec Selkirk.

Or, en fin de compte, Selkirk s'approvisionne à Winnipeg, et c'est encore Winnipeg qui profitera donc de l'extention du commerce de Selkirk.

Mais même en admettant que Selkirk s'approvisionnerait directement, sans passer par l'intermédiaire de la capitale, une simple question de rivalité commerciale entre deux villes voisines rendrait-elle justifiable l'énorme dépense qu'entraineraient les travaux des rapides de St. Andrews? Nous ne le croyons pas, et sans connaître le chiffre exact du commerce des colonies islandaises du lac, nous pouvons sans crainte affirmer que ce chiffre est trop faible pour justifier celui des travaux qu'on réclame.

L'autre objection est plus sérieuse. Elle a trait à l'utilisation de la force motrice des rapides, et à leur exploitation industrielle; le transport de cette force permettrait à Winnipeg de devenir à bref délai un centre manufacturier de premier ordre.

Pour discuter sainement cette proposition il convient de considérer, 1o. si le fait de posséder cette force amènerait forcement le développement des manufactures; 2o. si ce développement même est désirable à l'heure actuelle dans l'intérêt de la province.

La sagesse des nations nous enseigne que pour faire un civet de lièvre il faut d'abord un lièvre, de même pour établir des manufactures il faut avoir la matière première. Or, en dehors du blé et de la viande l'avons nous cette matière première? Incontestablement notre sol est riche en mines, un peu partout dans la province on croit qu'il existe des gisements de minerais de fer et autres, et sans doute un peu partout il en existe; mais en matière d'affaires, les hypothèses ne suffisent pas et à l'heure actuelle où sont les mines de ce genre utilisables? Quelles quantités peuvent elles fournir?

Des moulins à farine, des abattoirs, des fabriques de bacon existent déjà dans notre ville, mais pour les mettre à même de lutter avantageusement il faudrait c'est certain que l'industrie locale puisse leur fournir tout le matériel qu'elles requièrent et qu'elles sont actuellement obligées de se procurer à des distances fort grandes; mais encore faut-il pour cela posséder la matière première, minérais de fer, zinc, cuivre, et le reste. indispensables à cette fabrication, et les transporter à Winnipeg à bas prix.

Avoir la force électrique motrice c'est fort bien, mais à quoi sert d'allumer le feu pour faire cuire un civet quand le lièvre manque?

Cherchons d'abord, et si nos recherches sont fructueuses procurons nous alors la force nécessaire.

Mais ce serait, croyons-nous, une erreur que de prétendre développer outre mesure l'industrie manufacturière en notre province. Comment! nous avons des millions d'acres de belle et bonne terre vacants, nous n'avons pas assez de bras même pour récolter la moisson sur ceux que nous cultivons! et nous voudrions encore détourner une partie de notre population au profit de l'industrie.

Nous nous plaignons que l'immigration est trop lente à venir, et nous voudrions faire déserter les champs au profit de la ville!

Commençons par peupler notre province, par cultiver nos prairies; nous acquièrerons ainsi la clientèle assez nombreuse nécessaire, et le capital local non moins nécessaire pour l'établissement de manufactures.

Qui trop embrasse mal étreint.

Et pour dire toute notre pensée, bien loin de désirer la création de manufactures importantes à Winnipeg, à *l'heure actuelle*, nous le regretterions profondément, persuadés que le développement factice et passager de la ville serait au détriment de l'avenir de la province et le retarderait à coup sûr.

Mais nous le répétons, nous n'avons d'autre but que de faire la lumière, d'éclairer nos compatriotes sur leurs vrais besoins, et nous serons reconnaissants à tous ceux qui voudront bien nous prêter leurs lumières.

Nous reviendrons la semaine prochaine sur ce qui concerne la Baie d'Hudson.